



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 265-2021, 266-2021, 267-2021, 268-2021 ET 269-2021

Avis public est donné par la soussignée, Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester à l'effet que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 30 septembre 2021, les règlements suivants :

- **Règlement # 265-2021 ayant pour titre « Plan d'urbanisme Saint-Nazaire-de-Dorchester 2021-2036 »**
- **Règlement #266-2021 ayant pour titre « Règlement de zonage refondu 2021 »**
- **Règlement #267-2021 ayant pour titre « Règlement de construction refondu 2021 »**
- **Règlement #268-2021 ayant pour titre « Règlement de lotissement refondu 2021 »**
- **Règlement #26-2021 ayant pour titre « Règlement sur les permis et certificats refondu 2021 »**

Le règlement # 266 2021 « Règlement de zonage refondu 2021 » et le règlement #267-2021 « Règlement de lotissement refondu 2021 » ont également reçu l'approbation par les personnes habiles à voter en date du 4 novembre 2021.

Toute personne intéressée par ces règlements peut en prendre connaissance en se présentant au bureau de la soussignée situé au 61-A, rue Principale, Saint-Nazaire, aux jours et heures d'ouverture du bureau ou en consultant le site web de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-nazaire.ca

Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 8 novembre 2021.


Joanie Bolduc Pelchat, DMA

Directrice générale et secrétaire-trésorière